Procès-verbal de la séance du 28 février 2022

Président du Conseil : Manuel Stern Début de la séance :

out de la séance : 20h15

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Assermentations
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
- 5. Communications du Bureau du Conseil
- 6. Communications de la Municipalité
- 7. Préavis no 008/2021-2026 Demande de crédit de CHF 57'081.00 en vue de l'installation de BoxUp : soutien à l'activité physique, aux loisirs et à la détente pour tous les âges sur le territoire communal
- 8. Préavis no 009/2021-2026 Demande de crédit de CHF 40'000.00 en vue du renforcement des berges du Greny au niveau du Ch. du Martinet à Commugny
- 9. Préavis no 010/2021-2026 Demande de crédit d'un montant de CHF 64'100.00 TTC afin d'augmenter le budget 2022 en vue de financer le remplacement du poste de greffe municipal
- 10. Rapports des membres et délégué·e·s aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et RdN)
- 11. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élu·e·s et au public. Il salue également la présence de M. Frank Rouiller, co-fondateur de BoxUp, qui interviendra au point no 7 de l'ordre du jour concernant le préavis no 008/2021-2026.

1. Appel

Présent·e·s : 41 Excusé·e·s : 6 Absent·e·s : 3 Majorité: 21

2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Néant.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Approuvé à la majorité avec 4 abstentions et sans avis contraire.

PV 20220228 1/10

5. Communications du Bureau du Conseil

M. M. Stern, Président

- Le bureau du Conseil cherche encore deux personnes disponibles et de réserve le dimanche 20 mars prochain pour le dépouillement des élections cantonales. MM. les Conseillers C. Stern et A. Süess se proposent.
- Une verrée sera servie au terme de la séance.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Futurs préavis - Séance du Conseil du 2 mai 2022

- Epicerie de Founex création d'une rampe d'accès crédit d'investissement.
- Salle de spectacles et Chapelles 6 réfection des toits crédit d'étude.

Personnel communal

La Municipalité s'est vue dans l'obligation de mettre un terme au contrat de travail qui la liait à M. Ph. Gerber, responsable de la déchetterie intercommunale, ceci avec effet au 31 mars 2022. Ce licenciement lui a été signifié oralement le 31 janvier dernier et il a été décidé de le libérer de l'obligation de travailler dès cette date. Le processus de remplacement est en cours.

Plan d'affectation communal - règlement sur les constructions

A la suite du rendez-vous avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), par visioconférence le 20 janvier dernier, le dossier est en cours de finalisation et la Municipalité espère pouvoir soumettre à l'enquête publique le futur plan d'affectation communal dans le courant du mois de mai prochain. Une présentation sera faite au préalable à la Commission de l'urbanisme.

Plan d'affectation Le Port

Le plan d'affectation du port a été approuvé par le Département des institutions et du territoire (DIT) en date du 6 janvier dernier. Il est ainsi entré en vigueur le 6 février 2022, soit après le délai de 30 jours destiné aux droits des tiers.

Bicyclologue

L'atelier mobile de réparation de vélos s'installera à nouveau à Founex sur la place villageoise sise à côté de notre épicerie, ceci chaque 1^{er} jeudi du mois, le matin, de mars à novembre.

Foodtruck - Crêperie l'Hirondelle

La Municipalité a autorisé le foodtruck l'Hirondelle à s'installer sur le parking de la Maison de commune chaque mercredi midi. Ce foodtruck propose des galettes bretonnes, ainsi que des crêpes sucrées, élaborées avec des produits locaux et de saison, et il semble que le succès soit au rendez-vous.

Caribana Festival 2022

Lors de la dernière édition du Caribana Festival, qui a eu lieu en 2019, la Commune avait fait partie des différentes communes-partenaires qui ont pu proposer des billets d'entrée à prix préférentiel auprès de leurs habitants. Ce sera à nouveau le cas pour l'édition 2022. Ces billets seront prochainement en vente auprès de notre administration communale.

<u> ARSCO – projet de piscine-patinoire</u>

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente aux conseillers le projet de la piscine-patinoire qui sera construite sur le site des Rojalets à Coppet. Cette construction est propriété d'ARSCO, la société immobilière regroupant les neuf communes de Terre Sainte. Elle relate l'historique du projet, son coût, ses données techniques, etc. Après sept années de procédures juridiques, les travaux débuteront enfin ce printemps.

La présentation imagée complète est annexée au présent procès-verbal.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont posées :

PV 20220228 2/10

Mme la Conseillère L. Axam : le parking pour les voitures existant sur le site des Rojalets serat-il agrandi ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: non, il y a plusieurs parkings déjà disponibles, dont le parking souterrain du collège des Rojalets. Des facilités supplémentaires privilégiant la voiture ne sont pas envisagées. Un arrêt de bus à proximité, ainsi que des parkings à vélos sur le site, sont disponibles.

M. le Conseiller A. du Pontavice: les emprunts contractés par ARSCO auprès des établissements financiers seront-t-ils cautionnés par les communes membres?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : non, les établissements financiers ne demandent pas cautionnements de la part des communes membres d'ARSCO.

M. le Conseiller F. Girardin: quand l'ouverture de la piscine-patinoire est-elle prévue ? Mme le Syndic L. Kunz-Harris: l'ouverture du site est prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025, soit en août 2024.

Mme la Conseillère A. Cacioppo: où se dérouleront les nombreux cours de gym actuellement dispensés dans la bulle sise proche du futur site et vouée à disparaître ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: les cours d'éducation physique dispensés à la future piscinepatinoire vont compenser certaines heures de gym. Pour le solde des cours, les élèves seront déplacés.

A terme, cette bulle est de toute façon vouée à disparaître, des réparations doivent être entreprises et elle ne répondra plus aux normes anti-feu par sa proximité avec la piscine-patinoire.

De plus, la construction de salles de gym supplémentaires est de toute façon nécessaire, il en manque déjà aujourd'hui. Elle rappelle que la commune de Coppet n'a pas construit de salle de sports depuis 30 ans, d'où leur participation financière plus élevée à la construction de la piscine-patinoire que les autres communes concernées.

M. le Conseiller Ph. Farine: revient sur la projection des coûts d'exploitation et des recettes annuelles. Il a cru comprendre que ceux-ci ont été projetés en s'aidant de comparaisons avec des piscines existantes dans les environs, mais sans comparaison avec des patinoires existantes. Allons-nous alors au-devant de surprises ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: non, les coûts ont été calculés sur l'ensemble de l'investissement, la piscine et la patinoire. Ce qui n'a pas été pris en compte dans l'estimation, c'est celle des *recettes* de la patinoire, n'ayant pas d'infrastructure similaire dans la région. Il y en aura toutefois, certes moindres, telles que la location des patins et les entrées.

M. le Conseiller A. Favero: les habitants de Terre Sainte bénéficieront-ils d'un prix d'entrée préférentiel ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: oui, les habitants des communes investies dans ce projet bénéficieront d'un tarif préférentiel.

M. le Conseiller A. du Pontavice: en plus de la construction de la piscine-patinoire, la construction de salles de gym est également nécessaire, ce qui va augmenter le budget. Quel sera le montant de cette augmentation ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : le coût d'une salle de sports double est estimé entre CHF 10 et CHF 14 mios, mais aucune étude n'a encore été effectuée. Une information à ce propos sera donnée au Conseil intercommunal de l'APEJ car, selon les nouveaux statuts de cette association, les communes membres de l'APEJ doivent valider ces investissements avant de pouvoir mandater ARSCO.

APEJ

Maintenant Mme le Syndic présente, pour les nouveaux conseillers, l'APEJ, la récente association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte, née de la fusion de l'AJET et de l'ASCOT. Elle relate l'historique des deux entités, le besoin et la raison de la fusion, rappelle les diverses lois en vigueur relatives à l'éducation, et explique le fonctionnement de la structure.

La présentation complète est également annexée.

PV 20220228 3/10

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Préavis ouvert

Préavis no 99/2021 - réfection des murs en ailes du pont du chemin des Meules et la création d'un soutènement, les plantations ont été effectué la semaine dernière. Le préavis sera clôturé après réception des factures.

Travaux

Grand'Rue: de nombreuses cunettes centrales situées dans la Grand'Rue bougeaient. Celles-ci servent à évacuer les eaux de pluie et devenaient dangereuses pour les usagers. Après réalisation d'un appel d'offre, les travaux ont été adjugés à l'entreprise SCRASA et les travaux de démolition/rescellement ont été réalisés durant les vacances de février. Ces travaux nécessitaient une déviation des bus TPN. Le montant des devis se chiffre à CHF 36'861.38 TTC.

TPN - Proposition de partenariat MobiCard

Les Transports publics nyonnais vont prochainement lancer une nouvelle carte, nommée MobiCard, fonctionnant comme un porte-monnaie électronique. Gratuite et rechargeable, celleci remplacera la monnaie pour le paiement des tickets de bus à bord de leurs véhicules.

Dans ce cadre, les TPN sont à la recherche de partenaires pour la distribution de cette carte, dont notamment les communes qui pourraient la proposer auprès de leurs administrés. Pour ce faire, la vente se ferait moyen d'un smartphone fourni sans frais au guichet de l'administration, qui encaisserait les montants des recharges de cartes. La somme des ventes serait ensuite reversée aux TPN via une facturation mensuelle, déduite d'une commission de vente.

La Municipalité a décidé de répondre favorablement à cette demande et la mise en service aura lieu le 15 mars prochain.

Hippomobile

Des marques ont été observées sur les routes empruntées par l'hippomobile en charge du ramassage des encombrants. Après de plus amples recherches, il s'avère que les marques constatées sur les routes avec un revêtement classique sont d'ordre esthétique, mais que celles sur les revêtements phonoabsorbants sont liées à des dégâts, occasionnant des pertes de capacité phonoabsorbante et une usure prématurée des tapis (couche finale du revêtement).

Après plusieurs échanges entre les responsables de l'association qui gère le service de ramassage et les Municipaux de Coppet et de Founex, de nouvelles tournées ont été établies afin que celles circulant sur les phonoabsorbants soit effectuées avec une camionnette.

Toutefois, certaines zones avec un revêtement phonoabsorbant seront malgré tout empruntées par les chevaux. La Municipalité envisage donc de rompre la convention dans le futur tout en laissant un temps raisonnable à l'association pour qu'elle prenne ses dispositions.

Aînés

Mme E. Moser-Lehr remercie les collaborateurs, les Municipaux et les Conseillers qui ont participé à la distribution aux aînés de sachets cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année. 380 colis ont été distribués à plus de 600 séniors founachus.

Local des jeunes

En cours de réhabilitation, ce local a été entièrement nettoyé par la conciergerie. Le règlement a été également remanié et il sera, dès la semaine prochaine, mis à la disposition des jeunes majeurs founachus, à condition que ces derniers présentent un projet à la Municipalité et que celui-ci soit approuvé. Le local sera également mis à la disposition des jeunes mineurs à la condition qu'ils soient sous la supervision d'un ou d'une adulte. La réservation se fera par le biais de l'administration communale.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Préavis ouverts

Préavis no 98/2021 pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz: l'extinction et l'abaissement de l'éclairage sur le secteur choisi devait être effectif au 1^{er} février dernier. A cause d'un problème technique, la programmation et la mise en service n'a pas pu être effectuée. Nos employés ont été formés sur le logiciel de gestion et nous sommes en attente des accès à la plateforme.

Avenue de Bossey

Des travaux de sécurisation ont été réalisés sur l'avenue de Bossey. Il était nécessaire d'abattre vingt-sept arbres en accord avec l'inspecteur forestier. D'autres interventions seront réalisées cette année avec la réfection de certains fossés d'évacuation des eaux et un apport de tout-venant afin de combler les trous sur la chaussée.

Arbres de la Grand'Rue

Lors de la fermeture de la Grand'Rue la semaine dernière, la Commune a profité de réaliser des travaux d'élagage et d'haubanage.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances

- Clôture des comptes 2021 en cours. Rentrées fiscales en ligne avec le budget, perte envisagée de l'ordre de CHF 2 mios (Budget -2.8mios). A moins d'une bonne surprise au niveau des charges de péréquation et facture sociale.
- Recours au Tribunal fédéral contre la facture sociale en compagnie des autres communes. Informations détaillées disponibles si désirées.
- Augmentation de la limite auprès de l'UBS pour la prise d'intérêt négatif à CHF 2 mios.
- Préparation d'une projection de trésorerie sur 12 mois mise à jour pour chaque rencontre avec la Commission des finances.
- Balance de cash disponible au 31.01.2022: CHF 7.1mios.

Sports

- Participation de la Commune de Founex en mai 2023 à Coop Suisse.bouge, duel intercommunal autour du sport et du mouvement. Des détails suivront et la Commission des sports sera impliquée.
- Mérites sportifs régionaux:
 - o Nora Perroud (Cercle Escrime Founex), retenue dans la catégorie espoir féminin
 - o Noah Karma (tennis), retenu dans la catégorie espoir masculin
 - o USTS FF15 (football féminin), retenu dans la catégorie équipe féminine.
- Assemblée Générale USTS: aura lieu par correspondance avec un nouveau comité composé de neuf personnes, une de l'ancien comité et huit nouveaux membres, dont M. le Municipal L. Kilchherr.

Informatique

- Procédure d'audit pour la certification «Cybersafe» en cours (mars à mai).
- Formation des employés communaux planifiée à la suite de cet audit.

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Vidéo de présentation de la commune

Initiée par la Municipalité précédente, un film de présentation de notre commune a été réalisé par l'agence de communication Cakktus. Celui-ci pourrait notamment servir de support lors de l'accueil des nouveaux habitants ou lors de manifestations diverses. Cette vidéo est présentée ce soir pour la première fois et sera disponible sur notre site internet.

7. Préavis no 008/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 57'081.00 en vue de l'installation de BoxUp : soutien à l'activité physique, aux loisirs et à la détente pour tous les âges sur le territoire communal

Mme E. Moser-Lehr et M. L. Kilchherr, Municipaux responsables du dossier, lisent les conclusions du préavis.

- M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.
- M. Ph. Farine lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

A la suite des rapports de Commissions défavorables, la Municipalité propose un amendement au préavis et Mme la Municipale E. Moser-Lehr en fait lecture. Cet amendement limite le montant de l'investissement à CHF 29'983.00 en se concentrant sur une seule installation BoxUp à 8 casiers au centre du village, ainsi que l'aménagement du terrain. Le coût se présente comme suit:

PV 20220228 5/10

Station 8 casiers	CHF	20'800.00
Personnalisation	CHF	250.00
Dalle de fixation	CHF	1'200.00
Livraison et installation	CHF	500.00
Aménagement du terrain communal	CHF	5'000.00
Total HT	CHF	27'750.00
Total TTC	CHF	29'983.00

Le texte complet de l'amendement est annexé au présent procès-verbal.

M. L. Kilchherr invite M. F. Rouiller, co-fondateur de BoxUp, à le rejoindre pour la présentation de ce préavis amendé.

Mme la Municipale E. Moser-Lehr rappelle à l'assemblée l'article 1 de la Loi cantonale sur l'éducation physique, qui encourage la pratique du sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans le respect des valeurs éthiques et des principes du développement durable. Cette loi contribue à un développement harmonieux des enfants et des jeunes, au maintien de la santé, à l'intégration et à la cohésion sociale.

Mme la Municipale ajoute que la Commune a l'obligation, en tant que commune, de promouvoir la santé et cela passe aussi par la promotion des activités physiques.

Concernant les éventuels besoins ou demandes, elle a déjà eu passablement de réactions spontanées à l'annonce du projet. Elle a d'ailleurs eu connaissance de l'existence de ce concept par l'épouse d'un conseiller communal et la Municipalité a été convaincue par ce magnifique projet et souhaite alors en faire profiter un maximum de ses concitoyens. Elle cite également les doléances des enfants du village de ne pas pouvoir jouer au ballon aux abords de la place de jeux au centre villageois, place sur laquelle tout jeux de balle est interdit. De plus, complète la Municipale, cette place de jeux vise un public très jeune, alors qu'il n'y a rien de disponible pour les grands enfants. Le club de pétanque "Pétanque A. Founex" dit le "PAF" a également eu des demandes pour une mise à disposition de matériel, demandes auxquelles l'association ne peut répondre.

La Municipalité a également consulté plusieurs Municipaux ou Chefs des sports de communes qui ont adhérés à l'installation de BoxUp. Elle cite en exemple la petite commune de Chexbres, 2200 habitants, qui a acheté une installation à 6 casiers et le succès est tel qu'ils sont en train d'en acheter une deuxième.

Ensuite, M. le Municipal L. Kilchherr relève les remarques concernant l'intégration de BoxUp avec les infrastructures sportives existantes sur la commune. L'installation de ce type d'aménagement serait aussi l'occasion de lister l'ensemble des éléments sportifs disponibles, tel que le parcours de musculation extérieur aux abords du terrain de foot au Centre sportif car peu de citoyens ont connaissance de son existence. Dans le cadre de la personnalisation du BoxUp, la commune pourrait créer son propre slogan sportif et profiter de faire la promotion de toutes les installations dévouées au sport. De plus, il y a également l'idée de mettre sur pied des itinéraires de randonnées et de Nordic Walking, tout ceci à moindre frais, et le souhait d'organiser une épreuve populaire et sportive l'année prochaine sur le territoire de la commune. L'intégration par le sport, le mélange des générations, le rassemblement de gens et la mixité sociale sont les motivations principales pour ces projets autour du sport.

De plus, continue M. L. Kilchherr, le projet BoxUp, modeste financièrement, peut avoir un impact basé sur l'économie du partage et offre la possibilité de pratiquer un sport, sans l'obligation de s'affilier à un club, ni de payer des cotisations.

Concernant l'emplacement, l'amendement privilégie le centre du village, un terrain herbeux permettant les activités sportives étant disponible, dans l'attente d'une construction, ainsi que des installations déjà disponibles telles que la table de ping-pong ou le terrain de pétanque.

M. le Municipal L. Kilchherr poursuit en revenant sur une remarque de la Commission des sports concernant l'étude d'alternatives. Un autre fournisseur, le concurrent Egip, propose un système

PV 20220228 6/10

un peu similaire, mais sans la possibilité d'activités multiples dans une installation. De plus, peu d'installations ont été réalisées par cette entreprise.

Concernant maintenant un sondage à mener auprès de la population, également pour répondre à une remarque de la Commission des sports, M. L. Kilchherr relève le danger du sondage, son coût, et la difficulté d'y mettre une limite. "Devrions-nous mener des sondages pour tous les investissements?" demande le Municipal, "la Municipalité est élue pour prendre des décisions et ce n'est pas une méthode à privilégier. Ce préavis est motivé par l'envie de dynamiser le centre du village à moindre coût" ajoute-t-il.

Concernant les charges additionnelles de l'entretien de la BoxUp, celles-ci peuvent rentrer dans le cahier des charges des employés communaux. Et pour réduire les coûts, une possibilité serait également de faire sponsoriser les casiers par les entreprises du village, termine le Municipal en charge des sports.

M. F. Rouiller, co-fondateur de BoxUp présente les stations BoxUp, stations conçues et produites en suisse et garanties 10 ans. La taille de la structure est modulable à la demande, ainsi que son contenu, il cite les divers sports disponibles. Il poursuit par relever la simplicité de l'inscription pour l'utilisateur, qui nécessite uniquement une carte d'identité et un téléphone mobile, sans recourir à une carte de crédit, et la simplicité à l'utilisation. La mise à disposition des éléments est gratuite et sécurisée. Donner envie de bouger est le but, termine M. Rouiller.

Les slides projetées lors de la présentation du préavis sont annexées au présent procès-verbal.

A la suite de l'amendement soumis ce soir et des présentations et explications y relatives, M. le Président du Conseil M. Stern demande une interruption de séance de quinze minutes pour permettre aux groupes de se consulter.

Au terme de ce lapse de temps, il reprend la séance et ouvre la discussion.

De nombreuses questions sont posées, les voici:

Mme la Conseillère N. Quiblier: quelle est l'alternative pour utiliser BoxUp pour les gens qui n'ont pas de téléphone mobile ? elle pense particulièrement aux très jeunes enfants, ainsi qu'aux aînés.

Des coûts supplémentaires découleront-ils de l'installation d'une BoxUp au centre du village ? Elle pense à l'installation d'une clôture haute afin de réduire les nuisances pour le voisinage, lors de tirs de ballons dans les propriétés voisines.

M. le Municipal L. Kilchherr: les personnes sans smartphone ne pourront pas accéder à ces box, il est vrai, on parle cependant d'une population restreinte. Les enfants en bas âge doivent être sous la responsabilité de leurs parents, ainsi, avec leur aide, ils pourront avoir accès aux éléments.

Concernant les aménagements du terrain, hormis la tonte et la pose de deux buts récupérés gratuitement au Centre sportif, aucun aménagement particulier ne sera entrepris. Actuellement, les vraies nuisances proviennent des enfants qui jouent au ballon aux abords de la place de jeu et qui tirent contre les portes de garages ou les façades des bâtiments. Les futurs buts pourraient être orientés au mieux afin d'éviter certaines nuisances dues à des tirs malheureux.

M. F. Rouiller, co-fondateur de BoxUp: si le matériel crée des nuisances, il peut être adapté avec d'autre modèles, des ballons moins durs par exemple. Des horaires d'ouverture et de fermeture de la BoxUp peuvent également être programmés pour éviter des nuisances nocturnes. Actuellement, l'âge des utilisateurs BoxUp enregistrés est de 8 à 90 ans. En dessous de l'âge de 8 ans, les enfants devraient normalement être accompagnés d'un adulte, mais il est vrai qu'il est difficile de vivre à l'heure actuelle sans smartphone, toutefois 95% de la population suisse en possède un.

Mme la Conseillère L. Axam: le contenu des casiers est-il modifiable selon l'évolution du lieu ou avec le temps ? elle cite en exemple le terrain qui sera utilisé pour les jeux de balle, sur lequel un jour sera éventuellement construit des logements pour les ainés.

M. F. Rouiller: oui, car la commune est propriétaire de la station et a le choix du matériel et de l'expérience qu'elle désire faire vivre à ses habitants ou selon les retours d'informations des utilisateurs. La taille de la station est également modulable par l'ajout de casiers et les casiers

PV 20220228 7/10

du bas peuvent accueillir des objets jusqu'à un mètre de long, tels que des cannes d'unihockey ou des planches de balance board.

Mme la Conseillère A Cacioppo: salue la Municipalité d'avoir su écouter les remarques de la Commission des sports et la remercie pour avoir accédé aux changements demandés.

Mme la Conseillère L. Farine: rappelle en préambule à la Municipalité qu'elle a promis de contrôler les coûts et les investissements en se concentrant sur l'essentiel. Elle se demande alors si ce projet est vraiment légitime, étant non essentiel et s'il s'adresse vraiment à une commune de notre taille. Il lui semble qu'il est destiné à de plus grands centres ou à des villes. De plus, elle est dubitative quant à l'utilisation du matériel par les habitants.

La jeune entreprise BoxUp sera-t-elle toujours là dans quelques années pour répondre au service après-vente ?

M. F. Rouiller: ce projet favorise le sport pour tous, il fait rayonner la commune et est innovant. Il mentionne l'installation pilote à Yverdon avec un modèle de station payante et ses seules 150 utilisations par année. A la suite de l'installation d'un modèle gratuit, 150 utilisations ont été effectuées en un mois! Le succès est également au rendez-vous dans les petites communes de Chexbres et d'Etoy.

Concernant la pérennité de son entreprise, il relate le parcours depuis sa création par un noyau d'étudiants HES jusqu'à ce jour où des stations commencent à être vendues à l'étranger. La société emploie actuellement 10 personnes. Le concept de partage et la promotion du sport sont très tendances.

M. le Municipal L. Kilchherr ajoute que sur le budget présenté à la séance du mois de décembre dernier, CHF 900'000.00 ont été économisés et rappelle qu'on parle ici de CHF 30'000.00 sur 4 ans. Cet investissement n'exigeait pas d'être présenté devant le Conseil, il y a au budget un montant pour les sports. Toutefois, l'idée de le présenter quand même aux Conseillers est de créer quelque chose autour ce projet pour le sport dans son ensemble comme mentionné précédemment, avec d'autres activités futures à moindre frais. "Nous ne pouvons pas nous transformer en une législature durant laquelle nous n'allons absolument rien entreprendre et durant laquelle nous allons couper partout" dit-il "ce projet c'est également un message à donner à notre population".

Que signifie maintenant "faire les choses essentielles" pour une commune ? demande le Municipal. "Les routes sont essentielles, mais rarement faites par la commune, l'armée c'est essentiel, mais pas à la charge de la commune" énumère M. L. Kilchherr.

Mme la Conseillère F. Wargnier: salue la Municipalité pour l'encouragement du sport, si important pour créer le lien social, ainsi que d'avoir écouté les commentaires des Commissions. Elle poursuit par plusieurs questions.

Elle a vu sur le site internet de BoxUp que 23 stations de 6 casiers uniquement ont été installées. Devrions-nous alors débuter avec une installation de 6 casiers comme la majorité des autres installations ? Devrait-elle être installée au Centre sportif là où se trouve la majorité des infrastructures ? Et pourquoi pas le faire en collaboration avec les sociétés locales ?

Concernant l'offre de jeux de sociétés, la Municipalité a-t-elle eu des discussions avec les tenanciers de l'Auberge communale pour l'utilisation des tables ?

Le Fonds du sport a-t-il été approché ? elle a vu qu'à Fribourg la Loterie Romande a payé la moitié du coût des infrastructures.

Pour terminer, elle a lu un article dans La Côte de juillet dernier concernant une installation pour un coût de CHF 5'000 !

M. F. Rouiller: oui, il y a majoritairement des stations de 6 casiers qui ont été installées car au préalable l'entreprise produisait uniquement ce modèle-là. Maintenant la solution est devenue modulable.

Concernant le montant cité de CHF 5'000.00, cela concernait une année à l'essai, pour tester la nouveauté, ainsi que le projet pilote. Maintenant que la solution est stable, elle n'est plus proposée à l'essai. Le coût d'une station à 6 cases est de 16'000.00 avec quatre années de service. Dans le cas précis de ce préavis présenté ce soir, il pourrait exceptionnellement proposer une station à 6 casiers et, au terme de la première année, si cela ne devait pas convenir, la station pourrait être retirée et la commune débourserait uniquement le coût de la première

PV 20220228 8/10

année, soit CHF 5'000.00. Si la solution convient et que la commune désire poursuivre, elle pourrait alors déduire ces CHF 5'000.00 de la facture de total de CHF 16'000.00.

M. le Municipal L. Kilchherr: concernant l'utilisation des tables de l'Auberge, le sujet n'a pas encore été abordé officiellement avec les tenanciers, au vu des rapports des commissions, cependant ces derniers ont été informés de la démarche. Le sujet n'a d'ailleurs pas encore été abordé avec d'éventuels sponsors.

Concernant les demandes de participation financière au Fonds du sport ou à la Loterie Romande, celles-ci doivent se faire après l'installation des équipements, ces fonds financent uniquement des réalisations et non pas des projets.

- M. le Conseiller A. Favero: avait compris, lors d'une réunion de son groupe, qu'il n'était pas possible de bénéficier d'une période à l'essai, alors qu'il entend ce soir l'éventualité d'en avoir une. Il demande confirmation.
- M. F. Rouiller: cet élément n'a jamais été discuté lors des entretiens par le passé, toutefois il serait possible d'avoir une année à l'essai.
- M. le Conseiller A. Müller: si le préavis BoxUp ne devait pas aboutir, ce qu'il déplorerait car il le soutient, quelle serait l'utilisation future du terrain au centre du village?
- M. le Municipal L. Kilchherr: pas d'autres projets particuliers ont été évoqués, il croit au succès de la BoxUp. Comme le terrain est de toute façon tondu par les employés communaux, on pourrait alors imaginer y installer un but.
- M. le Conseiller S. Moser: amène les commentaires ou analyses suivants à la suite de ce qu'il a entendu ce soir ou lu dans le dossier.

Les critiques principales formulées sont: est-ce un besoin ? cela répond-il à une demande ? quel est le prix ? quelle sont les alternatives ? est-ce surdimensionné ?

Concernant le surdimensionnement, nous apprenons aujourd'hui qu'il y a un amendement qui répond à cela.

Selon l'étude menée, il n'y a pas d'alternative convaincante au BoxUp.

Par rapport à la demande, il est persuadé qu'il y en a une. Nous nous sommes tous rendus au centre du village et cette installation permettrait d'avoir de la spontanéité, par exemple, pour jouer à la pétanque, n'ayant son matériel avec soi. La table de ping-pong est souvent détournée de son utilisation primaire, parce que les gens ne sont pas équipés. Il relève également les désagréments causés par les jeux de balle qui se déroulent à un endroit indu.

Concernant les besoins, il y en a plusieurs, celui de promouvoir la santé par l'activité physique, celui de créer le lien social et celui d'animer le centre village. La BoxUp y répond alors.

Concernant le coût, aujourd'hui chiffré à CHF 30'000.00, rapporté à la population est égal à un café par personne les quatre premières années, puis tous les 10 ans. Sachant que le service se poursuit en restant propriétaire de la station, cela offre également un meilleur amortissement des installations existantes telles que la table de ping poing , la place de jeux, etc.

De plus, ce projet correspond exactement au développement durable, tant par son aspect social, son interaction sociale et son ouverture à l'ensemble de la population, peu importe l'âge ou la condition sociale. Nous sommes exactement dans l'économie du partage et dans l'économie locale, en plus d'être autonome en énergie.

Pour terminer, il salue l'effort de la Municipalité qui hérite de l'ancienne Municipalité de finances catastrophiques. Elle propose un projet qui apporte un vrai plus au village avec un minimum d'investissement.

Il invite les membres des Commissions qui ont statué dans ce projet de le considérer dans son ensemble et pas uniquement dans la thématique de sa commission.

M. le Conseiller Ph. Farine: à la suite des questions posées et des réponses données ce soir, il découvre toutes les options du projet qui n'ont malheureusement pas été envisagées au paravent. Il pense que le préavis présenté ce soir n'est pas bien ficelé et qu'il n'est pas abouti, toutes les options n'ont pas été étudiées, ceci malgré la baisse du coût. Il maintient l'avis de la Commission des finances de rejeter ce projet pour l'instant, tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors aux votes.

PV 20220228 9/10

En premier, l'amendement est voté et est accepté avec 23 voix (refus: 8, abstentions: 9). Ensuite le préavis amendé est voté et est accepté avec 21 voix (refus:11, abstentions: 8).

8. Préavis no 009/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 40'000.00 en vue du renforcement des berges du Greny au niveau du Ch. du Martinet à Commugny

Mme C. von Wattenwyl, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

- M. S. Moser de la Commission des travaux lit les conclusions du rapport de Commission.
- M. G. Putman-Cramer de la Commission des finances lit les conclusions du rapport de Commission.
- M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la discussion.
- M. Ph. Schirato regrette la forme du préavis, un rapport complet ainsi qu'une liste très détaillée est fournie par les SITSE en annexe, alors que le préavis ne fournit aucune information quant à l'opposition et l'expertise mentionnées dans le texte, qui sont tout de même les éléments qui amènent à ce montant, même si la finalité du préavis est avantageuse.

La parole n'est plus demandée et M. le Président du Conseil M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 010/2021-2026 – Demande de crédit d'un montant de CHF 64'100.00 TTC afin d'augmenter le budget 2022 en vue de financer le remplacement du poste de greffe municipal

Mme L. Kunz-Harris, Syndique, présente le préavis municipal et lit les conclusions.

- M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.
- M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Rapports des délégué·e·s aux commissions et organismes intercommunaux

Région de Nyon : présentation de M. Ph. Schirato (annexée).

11. Propositions individuelles et divers

Mme F. Wargnier demande quand sera présenté le programme de législature de la Municipalité. Bientôt, répond Mme le Syndic L. Kunz-Harris, il est en cours d'élaboration et sera disponible d'ici le 30 juin prochain.

La parole n'est plus demandée et les points à l'ordre du jour sont épuisés, M. le Président du Conseil, M. Stern, lève alors la séance à 23h25.

Founex, le 6 mars 2022.

Le Président

La Secrétaire

Manuel Stern

Carole Jeanclaude

PV 20220228 10/10



Annexes au procès-verbal de la séance du 28 février 2022



ORDRE DU JOUR

- 1. Bref historique
- 2. Le Projet
- 3. Plans généraux
- 4. Concept énergétique et traitement de l'eau
- 5. Aspects financiers
 - Investissement
 - 2. Subventions
 - 3. Coûts d'exploitation
 - 4. Coûts par commune
- 6. Déroulement des travaux
- 7. Conclusion
- 8. Vos questions?



BREF HISTORIQUE o 1987 Projet de piscine prévue dans le cadre de la construction du collège Mission confiée à Arsco SA o 2011 o 2012 Concours d'architecture o 2013 Plébiscite des 9 conseils communaux et du conseil intercommunal de l'Ascot (98%) Procédures juridiques o 2014-2021 0 2021 Obtention du permis de construire définitif o 2022 Début des travaux

3

LE PROJET

Les Objectifs

- 1. L'apprentissage de la natation pour les enfants : un usage scolaire avant tout
- 2. Une ouverture au grand public pour toutes les générations et tous les usages : cours de natation, aquagym,...
- Le remplacement (et l'agrandissement) de la patinoire éphémère de Coppet par une patinoire hivernale (22 semaines) pour un usage scolaire et public

2. Une piscine

- 1. Un bassin de 25 x 16m avec 6 lignes d'eau
- 2. Un bassin non-nageur de 15m x 7m à fond mobile
- 3. Une gestion indépendante des bassins (traitement d'eau et température)



л

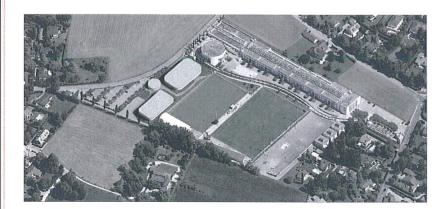
LE PROJET

- 1. Une patinoire couverte de 40 x 20 m
 - 1. Une utilisation hivernale pour le patinage
 - 2. Une utilisation estivale pour des usages sportifs et diversifiés (halle polyvalente multisport de 800 m2 à usage de la population de Terre-Sainte)
- 2. Un bâtiment d'accueil avec une cafétéria et des bureaux pour Arsco
- 3. Un espace de détente extérieur attenant à la piscine

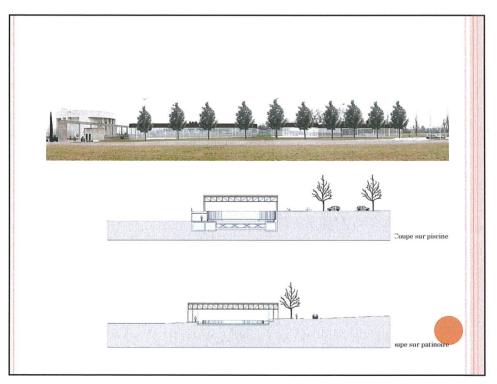


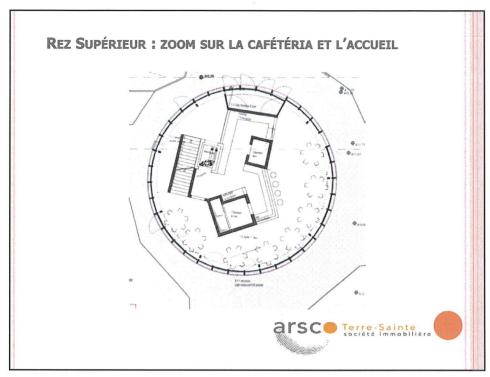
5

SITUATION GÉNÉRALE

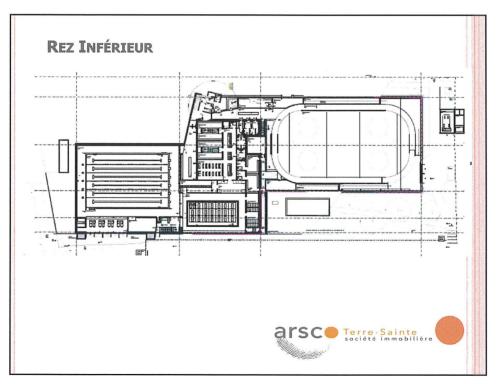


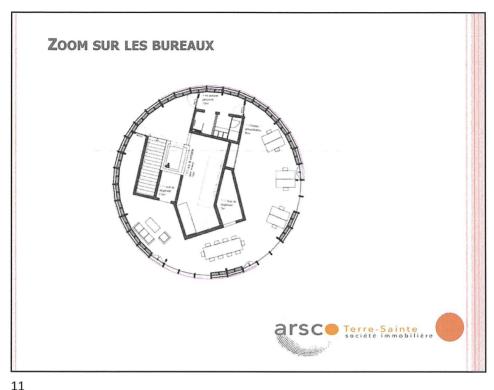






q



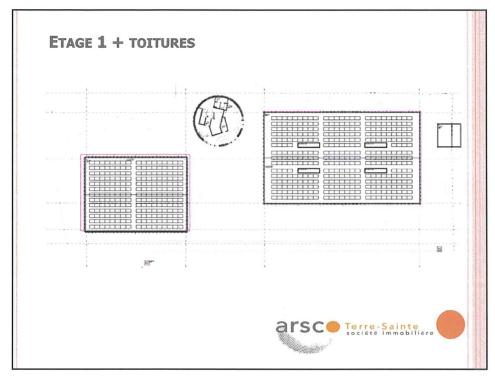


тт

LE CONCEPT ENERGÉTIQUE

- 1. Une approche globale du site intégrant l'ensemble des bâtiments du site des Rojalets
- 2. Une source d'énergie renouvelable : un CAD (chauffage à distance) captant l'énergie des eaux usées des Sitse
- 3. Une performance accrue grâce à la pertinence intrinsèque du projet
 - 1. Production de chaud pour la piscine
 - 2. Production simultanée de froid pour la patinoire
- 4. Un complément grâce à une valorisation des toitures en production photovoltaïque

Managed Control of Con



LE CONCEPT DE TRAITEMENT DE L'EAU

- Filtration par du verre recyclé, broyé et ébavuré
- Diminution de la consommation d'eau et des produits réactifs (chlore)
- Respect des nouvelles normes relatives au traitement de l'eau (création d'un petit bassin tampon supplémentaire pour le nettoyage des filtres)
- Le choix d'un bassin en inox contribue à favoriser l'hygiène générale (moins de consommation de produits)

L'EVOLUTION DES COÛTS D'INVESTISSEMENT

- Une charge initiale de 14 Mios pour Arsco sur la base d'un budget de 19,5 mios
- 2. Les augmentations
 - 1. Frais liés à la procédure
 - 2. Augmentation liée aux contraintes du permis de construire
 - 3. Augmentation liée aux changements de normes
 - 4. Augmentation des coûts de construction depuis 2014
 - Adgineritation des codts de construction depuis 2014
 Sous-total
- 3. Les optimisations et les augmentations de subventions
 - Optimisations techniques
 - 2. Augmentation des subventions
 - 3. Sous-total

2'350'000.-

2'850'000.-

- 4. Le résultat
 - Une augmentation de l'investissement à charge d'Arsco à 14,5 mios (+ 500'000.-), sur la base d'un budget de 22 mios

15

SUBVENTIONS

Fonds du sport / Loterie Romande

- Piscine CHF 800'000.-
- Patinoire CHF 640'000.-

SEPS, Service de l'éducation physique et du sport / canton de Vaud

- Piscine CHF 800'000.-
- Patinoire CHF 800'000.-

Montant total estimé à 3 millions

LES COÛTS D'EXPLOITATION

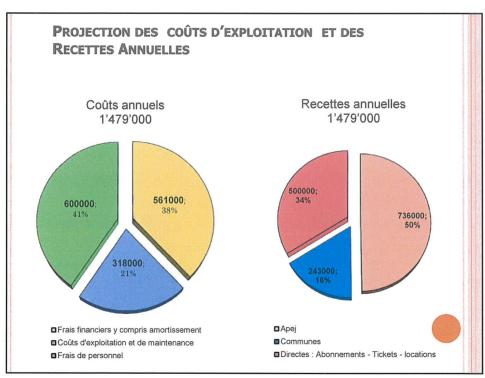
Ligne rouge

Aucun dépassement du coût de 56.- par habitant par an tel qu'approuvé en 2013.

L'objectif est d'atteindre un coût par habitant inférieur



17



LES COÛTS POUR LES COMMUNES

- 1. Le coût pour les communes
 - 1. Un financement direct pour la partie publique
 - 2. Un financement indirect pour la partie scolaire via l'Apej
- 2. Un coût par habitant en baisse
 - 1. Augmentation des subventions
 - 2. Augmentation de la population
 - 3. Baisse des taux d'intérêts
- 3. Les résultats
 - 1. Une augmentation du montant global de 19,5 mios à 22 mios
 - 2. Une augmentation de l'investissement net à la charge d'Arsco de 14 mios à 14,5 mios
 - 3. Une baisse du coût par habitant



19

ESTIMATION DES COÛTS PAR COMMUNE CALCUL SUR BASE DU NOMBRE HABITANTS AU 31.12.2020

Estimation des coûts annuels à la charge des communes					
	Répartition population	Communes	Apej	Total	
Bogis-Bossey	4,30%	10 000	32 000	42 000	
Chavannes-de-Bogis	6,90%	17 000	51 000	68 000	
Chavannes-des-Bois	5,20%	13 000	38 000	51 000	
Commugny	15,40%	37 000	113 000	151 000	
Coppet	16,70%	41 000	123 000	163 000	
Crans	12,10%	29 000	89 000	118 000	
Founex	19,80%	48 000	146 000	194 000	
Mies	11,20%	27 000	82 000	110 000	
Tannay	8,40%	20 000	62 000	82 000	
	100,00%	243 000	736 000	979 000	

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Adjudications faites
 - Maçonnerie
 - Terrassements
 - > Traitement de l'eau piscine
- Démarrage des travaux (printemps 2022)
 - > Fouilles archéologiques
 - Terrassements
 - Radiers
- Appels d'offres principaux
 - Charpente
 - Menuiseries extérieures
 - Electricité / Ventilation / Sanitaire
 - Bassins inox
- Cérémonie 1ère pierre : date à définir



21

CONCLUSION

- Un projet fédérateur attendu par la population de Terre Sainte
- Un budget à la charge d'Arsco SA de 14,5 millions
- Un montant de subventions de l'ordre de 3 millions
- Une charge par habitant par an, incluant une marge de sécurité, inférieure à celle votée en 2013
- Les premiers travaux au printemps 2022
- Un objectif de mise en service à la rentrée 2024-2025







Présentation de l'APEJ

Conseil Communal de Founex 28 février 2022

1

AJET – Accueil de jour des enfants de Terre Sainte

Création en 2009 pour répondre aux exigences légales et pouvoir obtenir des subventions.

- •2006 : LAJE, loi sur l'accueil de jour des enfants
- •2009 : 70,8 % des vaudois ont voté pour l'école à journée continue
- •Art. 63a de la constitution vaudoise confie cette responsabilité aux communes
- •FAJE, Fondation pour l'accueil de jour
- •But : la gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants des communes membres, en conformité avec la LAJE.
- •Un Comité de Direction (9 personnes)
- •Une direction opérationnelle (4 personnes)
- •148 collaborateurs (92,1 EPT)
- •Près de 1'300 enfants accueillis
- •3 crèches, 7 UAPE, 1 APEMS, 19 accueillantes en milieu familial (AMF), un centre de jeunes, 1 centre d'animation de vacances et un TSP (travailleur social de proximité)



ASCOT – Association Scolaire de Terre Sainte

Création en 2010 pour répondre à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire)

- Toutes les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement:
- -> bâtiments scolaires, transport des élèves, restaurants scolaires, devoirs surveillés, sports facultatifs, etc.
- Bibliothèque (scolaire et publique), ludothèque
- Un comité de Direction (9 personnes)
- 9 collaborateurs (2,8 EPT)
- · Cescot (Conseil d'établissement)
- 1'900 enfants scolarisés dans :
 - 7 écoles villageoises (7 uape), propriété des communes
 - 2 collèges intercommunaux à Coppet (Necker et Rojalets), propriété d'Arsco SA



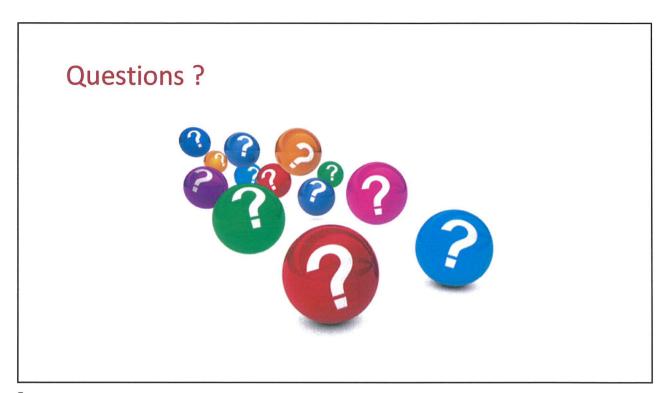
3

APEJ – Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022

- Amélioration du service à la population, en créant un guichet unique pour tous les services ayant trait aux enfants et à la jeunesse (Ecole à journée continue).
- Rapprocher les collaborateurs de terrain pour amener une meilleure circulation de l'information et une plus grande cohérence dans la gestion des domaines de l'enfance et de la jeunesse en Terre Sainte.
- Une gouvernance commune, claire et efficiente.
- Une seule administration pour la gestion de la journée de l'enfant -> meilleure circulation de l'information
- Rationalisation des instances politiques (1 Comité de direction, 1 Conseil intercommunal)
- Une vision globale des services offerts à la jeunesse pour les délégués aux Conseils intercommunaux
- Une direction opérationnelle mutualisée pour l'Ajet et l'Ascot







Founex. le 28 février 2022

Amendement de la Municipalité

COMMUNE DE FOUNEX

Préavis N° 008/2021-2026, en vue de l'installation de BoxUp : soutien à l'activité physiques, aux loisirs et à la détente pour tous les âges sur le territoire communal

Suite aux rapports des commissions, la Municipalité propose l'amendement suivant sur le préavis N° 008/2021-2026.

Afin de limiter le montant de l'investissement, nous nous concentrons sur une seule installation au centre du village avec une station de 8 casiers et l'aménagement du terrain.

Le budget en découlant se présenterait de la manière suivante :

C	atégories	Montant
	Station de 8 casiers	20 800,00
1	Personalisation	250,00
-	Dalle de fixation	1 200,00
	Livraison et installation	500,00
2	Aménagement du terrain communal	5 000,00
	Total CHF	27 750,00
	TVA (7.7%)	2 233,00
	Total CHF (TTC)	29 983,00

Les conclusions du préavis seraient modifiées comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX DÉCIDE

D'accorder

à la Municipalité un crédit de CHF 29'983.00 TTC en vue de l'installation de

BoxUp sur le territoire de la Commune

D'autoriser

la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante

D'autoriser

la Municipalité à amortir chaque année les charges dépensées, selon la répartition suivante :

CHF 13'183.00 en 2022

CHF 5'600.00 en 2024

CHF 5'600.00 en 2023

CHF 5'600.00 en 2025

Amendement approuvé en Municipalité le 28 février 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la secrétaire :

Claudine Luquiens

la Municipale:

le Municipal:

Emmanuelle Moser-Lehr

Laurent Kilchherr

6 Moson - COHO

LOI CANTONALE SUR L'EDUCATION PHYSIQUE

Article 1

« La présente loi vise à encourager l'éducation physique et sportive et la pratique du sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques et en favorisant les principes du développement durable.

Elle contribue en particulier à un développement harmonieux des enfants et des jeunes, au maintien de la santé, à l'intégration et à la cohésion sociale. Elle concourt à la promotion de l'image du canton »

1

PREAVIS BOXUP - REACTIONS

« C'est une très belle idée car il y a peu de possibilités au centre du village » Florence F.



Matériel de sport gratuit

« Un très grand succès, 3 installations pour le moment, 2 autres en préparation » Responsable des sports, Plan-les-Ouates



« Excellente initiative qui sera adoptée je l'espère » Cristina H



Du matériel de sport gratuit à portée de smartphone

« Une idée sympa pour les jeunes du village»



« Nous allons installer une deuxième station de 6 casiers et une station de 2 casiers supplémentaires» Municipal de Chexbres (2'200 habitants)

PREAVIS BOXUP - INTEGRATION

Moyens

Вох-Ир

Communication autour des autres infrastructures existantes

- Centre sportif
- Piste avec appareil de fitness
- Tennis Club
- Club Nautique et activités lacustres

Initiatives à venir

- Création d'itinéraires de randonnées et de Nordic-Walking
- Participation de Founex en 2023 à « Suisse.bouge »

- Création d'une épreuve sportive et populaire sur le territoire communal en 2023

Bénéfices

L'intégration par le « sport », que cela soit en terme de mélange des générations, des nationalités, de mixité sociale.

Une **dynamique** positive autour d'un thème porteur et sans investissement de grande

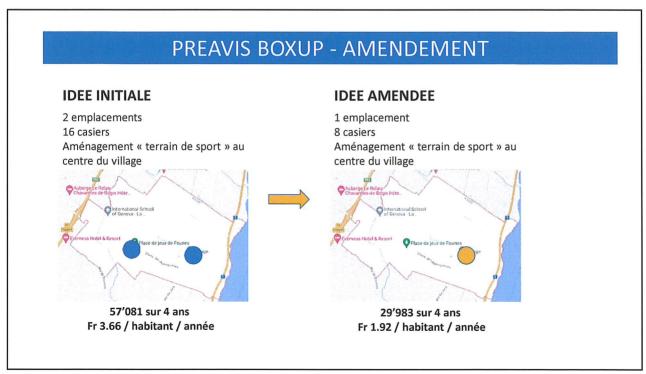
importance

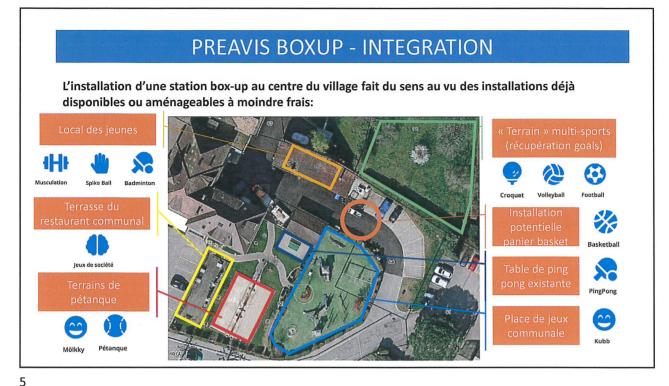
Un projet modeste à impact immédiat

Economie de partage

Pratique d'un sport sans s'affilier à une association

3





_

PREAVIS BOXUP – ALTERNATIVE ETUDIEE

IMPLANTATION BoxUp

23 emplacements dans la région 1 installation en France Casiers offrant du matériel de sport ou de loisirs variés (version enfants et adultes)





IMPLANTATION EQUIP

2 emplacements 1 en Suisse (Rolle) Modèle économique un peu différent avec casier plus petit à fixer sur un poteau ou un grillage.





Founex est **PROPRIETAIRE** de l'installation

Founex est **LOCATAIRE** de l'installation



Préavis approuvés



- ✓ PR 06-2021 Budget 2022
- ✓ PR 07-2021 Indemnités 2022-2026 du/de la président(e) et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des commissions ainsi que des membres du Comité de direction
- ✓ PR 08-2021 Participation de CHF 738'945 pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle en faveur des transports publics
- ✓ PR 09-2021 Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025

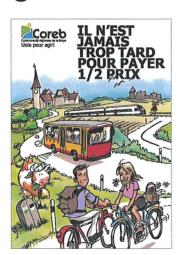
Articles d'info sur la séance: regiondenyon.ch/actu



Nos actions de promotion, modèles pour d'autres régions et villes









La RC1 réaménagée entre Mies et Founex sécurise les modes doux



- Meilleure cohabitation des usages: création d'un cheminement continu pour piétons et cyclistes de part et d'autre de la chaussée
- Après 3 ans de travaux, route moins bruyante et mieux intégrée dans son environnement bâti
- Partenaires: Etat de Vaud, Coppet, Founex, Mies, Tannay, Région de Nyon + Confédération via le Grand Genève (mesure PA1)
- Investissement: CHF 20,5 millions
- → Info, photos et vidéo: regiondenyon.ch/actu









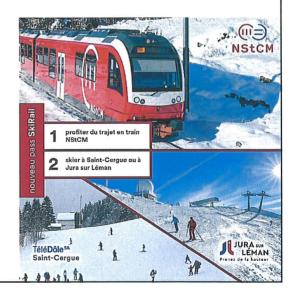
Nouveau: billet NStCM + forfait ski = SkiRail

Région

Nouveau billet combiné disponible aux automates NStCM pour 2 destinations ski à choix:

- téléskis du village de Saint-Cergue (Télé-Dôle)
- Jura sur Léman (la liaison skibus depuis le terminus ferroviaire de La Cure circule dès le 18 décembre)

Le SkiRail est avantageux par rapport à l'achat séparé des deux titres!



Extension de l'app Guichet Mobile à de nouvelles communes



- Actuellement disponible pour les personnes qui habitent ou travaillent dans les 8 communes partenaires: Nyon, Gland, Rolle, Eysins, Coppet, Founex, Mies, Chavannes-de-Bogis
- D'autres communes ont manifesté leur intérêt pour rejoindre le programme courant 2022

Si intérêt de votre commune:

Ecrire un courrier à la Région de Nyon

